

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

---

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

---

C — N° 400

13 février 2014

---

### SOMMAIRE

<b>7C S.à r.l.</b> .....	<b>19200</b>	<b>Henlis S.à r.l., SPF</b> .....	<b>19183</b>
<b>Brede Wohnen S.à r.l.</b> .....	<b>19172</b>	<b>Jack Holding S.C.A.</b> .....	<b>19196</b>
<b>Car Testing S.A.</b> .....	<b>19193</b>	<b>KKH Capital S.à r.l.</b> .....	<b>19200</b>
<b>Deejay</b> .....	<b>19198</b>	<b>Merion Finance</b> .....	<b>19200</b>
<b>DHCRE II HoldCo II S.à r.l.</b> .....	<b>19154</b>	<b>Southern Participations S.A., SPF</b> .....	<b>19200</b>
<b>Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Phar- maceutiques</b> .....	<b>19181</b>	<b>UnderGo Music</b> .....	<b>19191</b>
<b>Gandi International</b> .....	<b>19188</b>	<b>Vauban Management S.C.</b> .....	<b>19200</b>
		<b>Vegetaux S.A., SPF</b> .....	<b>19184</b>

**DHCRE II HoldCo II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 563.675,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.167.

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "DHCRE II HoldCo II S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 9th November 2005 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 651 of 30<sup>th</sup> March 2006.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5 November 2013, published in the Memorial under number 3137 on 10<sup>th</sup> December 2013.

The meeting was presided by Paul King, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Jörn Hesse, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all (a) eight hundred (800) Class A Shares, (b) forty (40) Class B Shares, (c) eight hundred (800) Class C1 Shares, (d) eight hundred (800) Class C2 Shares, (e) eight hundred (800) Class C3 Shares, (f) eight hundred (800) Class D Shares, (g) eight hundred (800) Class E Shares, (h) eight hundred (800) Class F1 Shares, (i) eight hundred (800) Class G Shares, (j) eight hundred (800) Class H Shares, (k) one (1) Class I Shares, (l) eight hundred (800) Class J Shares, (m) four hundred (400) Class K (CG) Shares, (n) four hundred (400) Class K (I) Shares, (o) five hundred (500) L (CG) Shares, (p) five hundred (500) L (I) Shares (q) five hundred (500) M (CG) Shares, (r) five hundred (500) M (I) Shares, (s) five hundred (500) N (CG) Shares, (t) five hundred (500) N (I) Shares and (u) seven thousand one hundred and six (7,106) Category Z Shares (being a total of eighteen thousand nine hundred and forty seven (18,947) Shares in issue in the Company) were duly represented at the present general meeting. The attendance list, signed by the représentant of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The Sole Shareholder, declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

*Agenda*

(A) Increase of the issued share capital by an amount of ninety thousand Euros (€ 90,000) to five hundred sixty-three thousand six hundred and seventy five Euros (€ 563,675) by the issue of three thousand six hundred (3,600) Class Z Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) per share, for a total subscription price of one ninety thousand Euros (€90,000) in the proportions set out hereafter:

Subscriber	Class Z Shares
DHCRE II HoldCo I S.à.r.l. ....	3,600
<b>TOTAL</b> .....	<b>3,600</b>

Subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price for the Class Z Shares by the subscriber in cash and consequential amendment of article 5 of the Articles (as included in the amended and restated articles)

(B) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to inter alia reflect the resolution adopted pursuant to the above items of the agenda.

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

*Sole resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital by ninety thousand Euros (€90,000) to five hundred sixty-three thousand six hundred and seventy five Euros (€ 563,675) by the issue of three thousand six hundred (3,600) Class Z Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) per share, for a total subscription price of ninety thousand Euros (€ 90,000) to the subscribers as set forth in the agenda, and the subscribers subscribed to the new shares so issued as set forth in the agenda and paid the subscription price for the Class Z Shares, by way of cash consisting of an amount of one ninety thousand Euros (€90,000).

The Class Z Shares have been fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of ninety thousand Euros (€90,000) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

**Art. 1. Name.** Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DHCRE II Holdco II S.à.r.l (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

**Art. 2. Object, Purpose.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg. The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities or any other entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches in Luxembourg.

**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of five hundred sixty-three thousand six hundred and seventy five Euros (€ 563,675) divided into,

- eight hundred (800) Class A Shares,
- forty (40) Class B Shares,
- eight hundred (800) Class C1 Shares,
- eight hundred (800) Class C2 Shares,
- eight hundred (800) Class C3 Shares,
- eight hundred (800) Class D Shares,
- eight hundred (800) Class E Shares,
- eight hundred (800) Class F1 Shares,
- eight hundred (800) Class G Shares,
- eight hundred (800) Class H Shares,
- one (1) Class I Share,
- eight hundred (800) Class J Shares,
- four hundred (400) Class K (CG) Shares,
- four hundred (400) Class K (I) Shares,
- five hundred (500) Class L (CG) Shares,
- five hundred (500) Class L (I) Shares,
- five hundred (500) Class M (CG) Shares,
- five hundred (500) Class M (I) Shares,
- five hundred (500) Class N (CG) Shares,
- five hundred (500) Class N (I) Shares, and
- ten thousand seven hundred and six (10,706) Category Z Shares,

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Linked Classes).

5.3 Each Class of Shares (or as the case may be Linked Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Linked Classes) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

- Class A relates to the Kings Hill Investment,
  - Class B relates to the Kista Investment,
  - Class C1 relates to the Via Cavour Investment,
  - Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment,
  - Class C3 relates to the Via San Lazzaro Investment,
  - Class D relates to the Howick Place Investment,
  - Class E relates to the Blythe Valley Investment,
  - Class F1 and Class N (CG) and Class N (I) (being Linked Classes) relates to the Golf Parc Toulouse Investment,
  - Class G relates to the Aranco Investment,
  - Class H relates to the Via Imbonati Investment,
  - Class I relates to the Salisbury Investment,
  - Class J relates to the Udine Investment,
  - Class K (CG) and Class K (I) (being Linked Classes) relate to the Spanish Retail Portfolio Investment,
  - Class L (CG) and Class L (I) (being Linked Classes) relate to the Volvo Investment,
  - Class M (CG) and Class M (I) (being Linked Classes) relate to the Prado Investment and
  - Category Z is not related to a Specific Investment,
- each with a nominal value of twenty five Euros (€ 25).

5.4 In relation to each Specific Investment, the Board of Managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares (or Linked classes) and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

5.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments on the basis of the Allocation Key of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

5.4.6 the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

5.4.7. In case of Linked Classes the Board may decide (but shall not be obliged) to within the relevant compartment establish internal accounts per relevant class of the Linked Classes on the basis of the economic entitlements of the Linked Classes respectively and apply the above provisions mutatis mutandis.

5.5 Any available share premium shall be distributable.

#### **Art. 6. Cancellation of entire Class of Shares and Reduction of share capital.**

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

6.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Cancellation Value per Share for the repurchased Linked Class).

6.3 The Board of Managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Available Amount for the repurchased Linked Class) (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than 8 days (together, the "Interim Accounts").

6.4 The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled and the "Linked Class Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Linked Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The "Class Cancellation Amount" and the "Linked Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts (and in the case of a Linked Class, on the basis the Entitlement of that Class).

6.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount (and in case of a Linked Class, the Linked Class Cancellation Amount for the Linked Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Linked Class Available Amount) unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be higher than the Class Available Amount (respectively the Linked Class Available Amount) and provided further that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) will become due and payable by the Company.

#### **Art. 7. Board of Managers.**

7.1 The Company is managed as determined by the Board of Managers appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The Managers need not be Shareholders. The Board of Managers shall comprise (other than in case of a vacancy for reasons of resignation, revocation or otherwise) of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 Any decision as to the payment of director's fees to Board Members, entering into employment or like agreements with Board Members or amendments thereto shall be subject to the decision of the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13.

#### **Art. 8. Board Proceedings.**

8.1 The Board of Managers may elect a chairman among its members.

8.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by or on behalf of anyone of the Managers with at least two (2) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours) in writing, fax, email or otherwise as practical. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Managers

8.4 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication.

8.5 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

8.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any one Board Member. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one Board Member or as resolved by the Board.

8.7 The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

#### **Art. 9. Board Powers, Binding Signatures.**

9.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Company will be bound by the single signature of any one Board Member or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

**Art. 10. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Manager or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 11. Manager and Officer Indemnification.**

11.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 11.3 below every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

11.2 The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Manager or officer is convicted of an offence.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the relevant current or future officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 11.

**Art. 12. Transfer of Shares.** The Shares are freely transferable among the Shareholders. Any Transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders") shall always be subject to the approval of Shareholders holding at least 75% (three-quarters) of the share capital (of whatever class) of the Company, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

#### **Art. 13. Shareholder Decisions.**

13.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. All Shares in issue (regardless of Class or Category) shall vote as a single class.



13.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares (of whatever class or category) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

13.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

13.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital; (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation must be taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

13.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30<sup>th</sup> May at 12:00 am of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 14. Accounting Year.** The accounting year of the Company begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 15. Annual Accounts, Auditor.**

15.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

15.2 The operations of the Company shall, if the Company has more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

**Art. 16. Dividends.**

16.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 16.

16.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class).

16.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions below. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.4 Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class subject to the above and in the case of Linked Classes, as per the Entitlements of the relevant Linked Class.

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

17.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment (and in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes). Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes):

17.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in application of the Allocation Key.

17.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided in application of the Allocation Key to all Classes of shares.

17.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated in application of the Allocation Key among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes).

**Art. 18. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 19. Definitions.** Allocation Key Shall be the allocation key and criteria determined by the Board of Managers acting reasonably, on the basis of the existing and estimated investment amounts (if any) by the direct or indirect shareholder of the Company and reviewed and / or revised if deemed fit by the Board on an annual basis.

Aranco Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DHCRE II Netherlands B.V. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Articles means the articles of incorporation of the Company from time to time.

Blythe Valley Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Blythe Valley S.a r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Board or Board of Managers means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time.

Capital Gains means capital gains in the context of capital gains of UK resident individuals under Taxation of Chargeable Gains Act 1992.

Category Z means the category Z of Shares.

CG Portion means within a Specific Investment the shares referred to as "CG" shares in the relevant subsidiary as well as convertible preferred equity certificates or like instruments convertible into such CG shares or being entitled only to Capital Gains.

Class means a Class of Shares or Class of Securities issued by the Company with respect to a Specific Investment.

Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (Hi) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Class K (CG) Entitlement means the entitlement of the Class K (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.

Class K (I) Entitlement means the entitlement of the Class K(I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.

Class L (CG) Entitlement means the entitlement of the Class L (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.

Class L (I) Entitlement means the entitlement of the Class L (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.

Class M (CG) Entitlement means the entitlement of the Class M (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.

Class M (I) Entitlement means the entitlement of the Class M (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.

Class N (CG) Entitlement means the entitlement of the Class N (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from



Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.

Class N (I) Entitlement means the entitlement of the Class N (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.

Class K Shares means the Class K (CG) Shares and the Class K (I) Shares.

Class L Shares means the Class L (CG) Shares and the Class L (I) Shares.

Class M Shares means the Class M (CG) Shares and the Class M (I) Shares.

Class N Shares means the Class N (CG) Shares and the Class N (I) Shares.

Entitlements means the respective economic entitlements of the classes composing the relevant Linked Classes, and in the case of (i) the Linked Classes K, the Class K (CG) Entitlement and the Class K (I) Entitlement respectively and of (ii) the Linked Classes L, the Class L (CG) Entitlement and the Class L (I) Entitlement respectively (iii) the Linked Classes M, the Class M (CG) Entitlement and the Class M (I) Entitlement respectively and (iv) the Linked Classes N, the Class N (CG) Entitlement and the Class N (I) Entitlement respectively

Golf Parc Toulouse Investment means the Golf Parc Toulouse Investment (as defined in the articles of association of DH French Light Industrial S.a r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class F1 and Class N shares of DH French Light Industrial S.a r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Howick Place Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Howick Place S.a r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Investment Losses means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses).

Investment Net Income means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses).

Kings Hill means the investment by way of shares,

Investment loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Kent S.a r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Kista Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Kista S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Linked Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, subject however the Entitlement of the relevant Linked Class and determined on the basis thereof.

Linked Classes means two or more Classes of Shares which relate to the same Specific Investment and are of the same compartment but have different economic entitlements (i.e. the relevant Entitlement) with respect to such Specific Investment and "Linked Class" means any thereof.

Linked Classes K means the Class K (CG) and Class K (I).

Linked Classes L means the Class L (CG) and Class L (I).

Linked Classes M means the Class M (CG) and Class M (I).

Linked Classes N means the Class N (CG) and Class N (I).

Managers means the members of the Board (gérant) from time to time.

Prado Investment means the Prado Investment (as defined in the articles of association of DH French Light Industrial S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class M shares of DH French Light Industrial S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Salisbury Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Salisbury S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Shareholders means the holders of Shares in the Company.

Shares means the shares (parts sociales) of the Company.

Simple Class means a single class which alone relates to a Specific Investment.

Spanish Retail Portfolio Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DHCRE II Netherlands II BV. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Specific Investment has the meaning set out under Article 5.3.

Via Cavour Investment means the Cavour Investment (as defined in the articles of association of DH Residencia S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class B shares of DH Residencia S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Via Imbonati Investment means the Via Imbonati Investment (as defined in the articles of association of DH Commerciale S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class A shares of DH Commerciale S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Via Lamarmora (Brescia) Investment means the Brescia Investment (as defined in the articles of association of DH Residencia S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class A shares of DH Residencia S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Via San Lazarro Investment means the Padua Investment (as defined in the articles of association of DH Residencia S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C shares of DH Residencia S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Volvo Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Gothenburg VG AB (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Udine Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Udine S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

**Art. 20. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation."

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately 4,000 Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «DHCRE II HoldCo II S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 9 novembre 2005 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 651 du 30 mars 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 3137 du 10 décembre 2013.

L'assemblée a été présidée par Paul King, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Jörn Hesse, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

l) Il ressort d'une liste de présence que toutes les (a) huit cent (800) Parts Sociales de Classe A, (b) quarante (40) parts sociales de Classe B, (c) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C1, (d) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C2, (e) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C3, (f) huit cent (800) Parts Sociales de Classe D, (g) huit cent (800) Parts Sociales de Classe E, (h) huit cent (800) Parts Sociales de Classe F1, (i) huit cent (800) Parts Sociales de Classe G, (j) huit cent (800) Parts Sociales de Classe H, (k) une (1) Part Sociale de Classe I, (l) huit cent (800) Parts Sociales de Classe J, (m) quatre cent (400) Parts Sociales de Classe K (CG), (n) quatre cent (400) Parts Sociales de Classe K (I), (o) cinq cent (500)

Parts Sociales de Classe L (CG), (p) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe L (I) (q) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe M (CG), (r) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe M (i), (s) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe N (CG), (t) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe N (I) et (u) sept mille cent six (7,106) Parts Sociales de Catégorie Z (représentant un total de dix-huit mille neuf cent quarante-sept (18,947) Parts Sociales émises dans la Société) étaient dûment représentées à la présente assemblée générale.

I) La liste de présence, signée par les mandataires de l'associé unique et les par membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) L'associé unique a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

#### *Ordre du jour*

(A) Augmentation du capital social émis d'un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (€ 90.000) à cinq cent soixante-trois mille six cent soixante-quinze Euros (€ 563.675) par l'émission de trois mille six cent (3.600) Parts Sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune, et un prix de souscription total de quatre-vingt-dix mille Euros (€90.000) dans les proportions suivantes:

Souscripteur	Parts Sociales de Classe Z
DHCRE II HoldCo I S.à.r.l . . . . .	3.600
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>3.600</b>

Souscription des nouvelles parts par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription pour les Parts Sociales de Classe Z par le souscripteur en espèces, et modification conséquente de l'article 5 des Statuts (comprise dans les statuts tel que modifiés et refundus);

(B) Modification et refonte des Statuts afin de refléter inter alia la résolution adoptée conformément aux points susmentionnés de l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité la décision suivante:

#### *Unique résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (€ 90.000) à cinq cent soixante-trois mille six cent soixante-quinze Euros (€ 563.675) par l'émission de trois mille six cent (3.600) Parts Sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune, et un prix de souscription total de quatre-vingt-dix mille Euros (€ 90.000) au souscripteur indiqué dans l'ordre du jour et le souscripteur a souscrit aux nouvelles Parts Sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et a payé le prix de souscription par les Parts Sociales de Classe Z par voie d'un apport en espèces consistant en un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (€90.000).

Les Parts Sociales de Classe Z ont été intégralement libérés par un apport en numéraire de sorte que la société a désormais à sa disposition la somme de EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille Euros) ainsi que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné qui le reconnaît.

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est créé et existe par la suite entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DHCRE II Holdco II S.à r.l. (la "Société") qui est régie par les présents Statuts et la loi applicable.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titres de créance, des certificats préférentiels et tout autre titre de tout type et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procurer des garanties concernant ses emprunts et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle

pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'Insolvabilité de l'un de ses Associés.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1. La société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de cinq cent soixante-trois mille six cent soixante-quinze Euro (€ 563.675) divisé en,

- huit cents (800) Parts Sociales de Classe A,
  - quarante (40) Parts Sociales de Classe B,
  - huit cents (800) Parts Sociales de Classe C1,
  - huit cents (800) Parts Sociales de Classe C2,
  - huit cents (800) Parts Sociales de Classe C3,
  - huit cents (800) Parts Sociales de Classe D,
  - huit cents (800) Parts Sociales de Classe E,
  - huit cents (800) Parts Sociales de Classe F1,
  - huit cents (800) Parts Sociales de Classe G,
  - huit cents (800) Parts Sociales de Classe H,
  - une (1) Part Sociale de Classe I,
  - huit cents (800) Parts Sociales de Classe J,
  - quatre cents (400) Parts Sociales de Classe K (CG),
  - quatre cents (400) Parts Sociales de Classe K (I),
  - cinq cents (500) Parts Sociales de Classe L (CG),
  - cinq cents (500) Parts Sociales de Classe L (I),
  - cinq cents (500) Parts Sociales de Classe M (CG),
  - cinq cents (500) Parts Sociales de Classe M (I),
  - cinq cents (500) Parts Sociales de Classe N (CG),
  - cinq cents (500) Parts Sociales de Classe N (I), et
  - dix mille sept cent et six (10,706) Parts Sociales de Catégorie Z,
- Ayant une valeur nominative de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises en la forme de classes de parts sociales (lesquelles peuvent être des Classes Simples ou des Classes Liées).

5.3. Chaque Classe de Parts Sociales (ou le cas échéant, des Classes Liées s'il en est spécifié ainsi) doit être émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou Classes Liées) (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

- La Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- La Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- La Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- La Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- La Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- La Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- La Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley

- La Classe F1, la Classe N (CG) et la Classe N (I) (étant des Classes Liées) se rapportent à l'Investissement Golf Parc Toulouse

- La Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco

- La Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati

- La Classe I se rapporte à l'Investissement Salisbury

- La Classe J se rapporte à l'Investissement Udine

- La Classe K (CG) et la Classe K (I) (étant des Classes Liées) se rapportent à l'Investissement Spanish Retail Portfolio,

- La Classe L (CG) et la Classe L (I) (étant des Classes Liées) se rapportent à l'Investissement Volvo et

- La Classe M (CG) et la Classe M (I) (étant des Classes Liées) se rapportent à l'Investissement Prado et- La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique."

5.4. Le Conseil de Gérance de la Société devra établir dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

5.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée (ou Classes Liées) ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses associés (les "Instruments") en relation avec l'Investissement Spécifique concerné, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi apportés à ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

5.4.2 tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants sur la base du Clé d'Allocation de chaque compartiment ou au pro rata des compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

5.4.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment.

5.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment ("Avoirs Nets") seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du compartiment respectif et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts, et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

5.4.7 Dans le cas de Classes Liées, le Conseil peut décider (mais n'est pas obligé), dans les limites du compartiment concerné, d'établir des comptes internes par classe de Classes Liées concernée sur base des droits économiques des Classes Liées respectives, et d'appliquer les dispositions qui précèdent mutatis mutandis.

5.5 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

#### **Art. 6. Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et Réduction du capital social.**

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité requis pour la modification de ces Statuts.

6.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que calculée en vertu de l'Article 6.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée (et dans le cas de Classes Liées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée).

6.3 Le Conseil de Gérance doit calculer, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (et dans le cas de Classes Liées, le Montant Disponible de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée) (toujours assujetti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois ne datant pas plus de 8 jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

6.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée et la «Valeur d'Annulation par Part

Sociale de la Classe Liée» sera calculée en divisant le Montant d'Annulation de la Classe Liée par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» et le «Montant d'Annulation de la Classe Liée» sont un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires (et dans le cas de Classes Liées, sur la base des Droits de cette Classe).

6.6 Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe (et dans le cas d'une Classe Liée, le Montant d'Annulation de la Classe Liée pour la Classe de Parts Sociales Liée devant être rachetée et annulée sera le Montant Disponible de la Classe Liée) sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe (respectivement le Montant Disponible de la Classe Liée) et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

6.7 A la suite du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) sera exigible et payable par la Société.

#### **Art. 7. Conseil de Gérance.**

7.1 La Société est gérée par le Conseil de Gérance nommé en tant qu'un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Le Conseil de Gérance comprend (sauf en cas de vacance suite à une démission, révocation ou autrement) le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés par une résolution des Associés dûment actée dans le procès-verbal de cette Assemblée.

7.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3. Toute décision relative au paiement de jetons de présence ou émoluments de gérant, ou la conclusion ou modification de contrat d'emploi ou contrat semblable avec un Membre du Conseil de Gérance doit être prise par l'Assemblée Générale à la majorité simple du capital social conformément à l'Article 13.

#### **Art. 8. Procédures au sein du Conseil.**

8.1 Le Conseil de Gérance nommera un président parmi ses membres.

8.2 Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par un Membre du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins deux (2) jours avant l'assemblée, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (au moins de deux (2) heures) par écrit, fax, email ou autre. Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une assemblée par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Tout Gérant pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires.

8.5 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

8.6 Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance devra être signé par l'un des Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par l'un des Gérants ou tel que décidé par le Conseil de Gérance.

8.7 Le Conseil peut, unanimement, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par la voie circulaire lorsqu'il exprime son accord par écrit, par câble, fac-similé ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le document écrit dûment exécuté faisant preuve de la résolution. Les résolutions du conseil, incluant les résolutions par écrit peuvent être certifié ou un extrait peut en être émis sous seing privé d'un des Gérants.

#### **Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société.**

9.1. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts



à l'Assemblée Générale ou l'autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

9.2 La Société sera engagée par la signature d'un Membre du Conseil ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance.

**Art. 10. Conflits.** Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 11. Indemnités des Gérants et des Fondés de Pouvoir.**

11.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 11.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

11.2 Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

11.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

11.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement pertinent par ou pour compte du présent ou futur et fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à l'Article 11.

**Art. 12. Transfert de Parts Sociales.** Les Parts Sociales seront librement transférables entre les Associés. Tout Transfert de Parts Sociales aux Personnes autres que les Associés (les "non-Associés") seront toujours sujets à l'approbation des Associés détenant au moins 75% (trois-quarts) du capital social (de toute classe) de la Société, et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts.

**Art. 13. Décisions des Associés.**

13.1 Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit.

Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société. Toutes les Parts Sociales émises (indépendamment de la Classe ou la Catégorie) votent comme une classe unique.

13.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Chaque Associé aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales (de toute classe ou catégorie) qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

13.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions

sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

13.4 (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social; (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

13.5 Dans le cas, et aussi longtemps que, la Société compte au moins 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

**Art. 14. Année comptable.** L'année comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 15. Comptes annuels, Commissaire aux comptes.**

15.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

15.2 Les opérations de la Société, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Ce commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

**Art. 16. Dividendes.**

16.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le reste peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 16 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

16.2. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base des Comptes Intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe).

16.3. Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

16.4. La distribution à une Classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée sous réserve de ce qui précède, et dans le cas de Classes Liées, en fonction des Droits de la Classe Liée concernée.

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné (et dans le cas de Classes Liées, par rapport aux Droits de chaque Classe à l'intérieur de ces Classes Liées). Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées):

17.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en application du Clé d'Allocation.

17.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à

cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés en application du Clé d'Allocation à toutes les Classes de parts sociales.

17.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué en application du Clé d'Allocation parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées).

**Art. 18. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un Associé détendra toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

**Art. 19. Définitions.** Associés signifie les détenteurs de Parts Sociales dans la Société

Catégorie Z signifie la catégorie Z de Parts Sociales

Classe signifie une Classe de Parts Sociales ou Classe d'Obligations émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique

Classes Liées signifie deux Classes de Parts Sociales ou plus qui se rapportent au même Investissement Spécifique et font partie du même compartiment mais qui ont des droits économiques différents (i.e. les Droits concernés) en relation avec cet Investissement Spécifique et «Classe Liée» signifie l'une d'elles.

Classes Liées K signifie la Classe K (CG) et la Classe K (I)

Classes Liées L signifie la Classe L (CG) et la Classe L (I)

Classes Liées M signifie la Classe M (CG) et la Classe M (I)

Classes Liées N signifie la Classe N (CG) et la Classe N (I)

Clé d'Allocation correspond à la clé d'allocation et au critère déterminé par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement, sur base des montants d'investissement existants et estimés (le cas échéant) par l'associé direct ou indirect de la Société et revus et / ou audités si le Conseil le juge approprié sur une base annuelle

Conseil ou Conseil de Gérance signifie le conseil de gérance de la Société tel que modifié

Droits signifie les droits économiques des classes composant les Classes Liées concernées, et dans le cas de (i) Classes Liées K, le Droit de la Classe K (CG) et le Droit de la Classe K (I), respectivement et (ii) Classes Liées L, le Droit de la Classe L (CG) et le Droit de la Classe L (I), respectivement, (iii) Classes Liées M, le Droit de la Classe M (CG) et le Droit de la Classe M (I), respectivement et (iv) Classes Liées N, le Droit de la Classe N (CG) et le Droit de la Classe N (I), respectivement

Droit de la Classe K (CG) signifie le droit des Parts Sociales de la Classe K (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source

Droit de la Classe K (I) signifie le droit des Parts Sociales de la Classe K (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital

Droit de la Classe L (CG) signifie le droit des Parts Sociales de la Classe L (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source

Droit de la Classe L (I) signifie le droit des Parts Sociales de la Classe L (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital

Droit de la Classe M (CG) signifie le droit des Parts Sociales de la Classe M (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source

Droit de la Classe M (I) signifie le droit des Parts Sociales de la Classe M (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital

Droit de la Classe N (CG) signifie le droit des Parts Sociales de la Classe N (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la

mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source

Droit de la Classe N (I) signifie le droit des Parts Sociales de la Classe N (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital

Gérants signifie les membres du Conseil

Investissement Aranco signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts («preferred equity certificates»), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre dans DHCRE II Netherlands B.V. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Blythe Valley signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts («preferred equity certificates»), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre dans DH Blythe Valley S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Golf Parc Toulouse signifie l'Investissement Golf Parc Toulouse (tel que défini dans les statuts de DH French Light Industrial S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts («preferred equity certificates»), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe F1 et de Classe N de DH French Light Industrial S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Howick Place signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates»), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre dans DH Howick Place S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Kings Hill signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales

Investissement Kista signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates»), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre relation dans DH Kista S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Prado signifie l'Investissement Prado (tel que défini dans les statuts de DH French Light Industrial S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts («preferred equity certificates»), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe M de DH French Light Industrial S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Salisbury signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre dans DH Salisbury S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Spanish Retail Portfolio signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre dans DH II Netherlnads II BV. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Spécifique a la signification prévue à l'Article 5.3

Investissement Udine signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre dans DH Udine S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via Cavour signifie l'Investissement Cavour (tel que défini dans les statuts de DH Residencia S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates»), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe B de DH Residencia S. à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via Imbonati signifie l'investissement Via Imbonati (tel que défini dans les statuts de DH Commerciale S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates»), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe A de DH Commerciale S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via Lamarmora (Brescia) signifie l'Investissement Brescia (tel que défini dans les statuts de DH Residencia S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe A de DH Residencia S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via San Lazzaro signifie l'Investissement Padua (tel que définie dans les statuts de DH Residencia S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates»), ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autre en relation avec les parts sociales de classe C de DH Residencia S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Volvo signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre dans Gothenburg VG AB (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Montant de Classe Disponible signifie le montant total des profits nets, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à l'Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant

égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toutes sommes à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou les présents Statuts

Montant Disponible de la Classe Liée signifie le montant total des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetée (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts, sous réserve toutefois des Droits de la Classe Liée concernée et déterminé sur cette base

Parts Sociales signifie les parts sociales dans la Société

Parts Sociales de la Classe K signifie les Parts Sociales de la Classe K (CG) et de la Classe K (I).

Parts Sociales de la Classe L signifie les Parts Sociales de la Classe L (CG) et de la Classe L (I).

Parts Sociales de la Classe M signifie les Parts Sociales de la Classe M (CG) et de la Classe M (I).

Parts Sociales de la Classe N signifie les Parts Sociales de la Classe N (CG) et de la Classe N (I).

Pertes d'Investissement signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tous coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixées de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société

Portion CG signifie, dans les limites d'un Investissement Spécifique, les parts sociales désignées comme les parts sociales «CG» dans la filiale concernée de même que les obligations préférentielles convertibles ou autres instruments convertibles en ces parts sociales CG ou donnant droit uniquement au Revenu du Capital

Revenu du Capital signifie revenu du capital dans le contexte des revenus de capitaux réalisés par des personnes physiques résidant au Royaume-Uni dans le champ d'application du Taxation of Chargeable Gains Act 1992.

Revenu Net d'Investissement signifie tout revenu dérivé de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales étant le remboursement net de toute disposition totale ou partielle de l'Investissement Spécifique concerné (disposition devant être entendu comme transfert et contributions de toute sorte) ainsi que tout dividende ou autre distribution, intérêt, produit, remboursement du principal ou autre revenu dérivant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tout montant de profit (relatif à l'Investissement concerné), reporté en déduisant tous les coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement concerné (y compris le remboursement par la Société de toutes dettes encourues afin de gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixées de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Statuts signifie les statuts de la Société tels que modifiés régulièrement

**Art. 20. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation applicable.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 4.000 Euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. KING, J. HESSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58517. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I.THILL.*

Référence de publication: 2014000671/1011.

(130224186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.



**Brede Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.985.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteenth, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company IW-Wohnen S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of being filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg,

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as there-above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Formation of the company.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate Object.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to promoting, managing, acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The private limited liability company will have the name "Brede Wohnen S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.**

5.1. The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.



5.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Capital - Share.** The capital is set at TWELVE THOUSAND and FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into TWELVE THOUSAND and FIVE HUNDRED (12,500) share quotas of ONE EURO (1.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.**

10.1. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

10.2. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

10.3. Corporate details regarding the shareholders of the Company and any transfer of shares shall be reflected in the Company's share register.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

### Management

**Art. 12.**

12.1. The Company is managed by a board of managers (conseil de gérance) composed of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

12.2. The managers may be dismissed ad nutum.

12.3. The shareholders and the Company shall ensure that the central management and control of the Company is exercised and substantiated in Luxembourg (and in any case outside the United-Kingdom and Germany).

12.4. The board of managers may from time to time dub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

12.5. The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.**

13.1. The board shall have responsibility for the supervision, management, overall direction and decision making of the Company and its business in accordance with the Law save in respect of those matters which are specifically reserved by the Law or these Articles, to the general meeting of shareholders.

13.2. In dealing with third parties, the board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

13.3. The quorum for any meeting of the board shall be two (2) managers.

13.4. The board shall decide on matters by simple majority vote and each manager shall have one vote at any meeting of the board.

13.5. The chairman shall be elected among the managers and as chairman will have a casting vote in case of parity of votes.

13.6. Unless provided otherwise herein in these Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

13.7. Subject to the terms of these Articles, the managers may, without prior board meeting, carry out the following actions on behalf of the board provided that the relevant action has been approved in advance (either specifically or in a general approval) by the Company's shareholder(s):

- concluding, amending or terminating any commercial lease agreement on the part of the Company;
- concluding, amending or terminating any residential lease agreement on the part of the Company where the total annual net rent (excluding any ancillary costs) per lease is equal or greater than EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) provided that this is in accordance with any business plan in relation to the Company or to a Connected Company;
- initiating litigation or engaging advisors on behalf of the Company in relation thereto;
- concluding any contract for the refurbishment and/or maintenance of any asset in accordance with any business plan on the part of the Company or of a Connected Company where the amount payable under such contract is equal or greater than EUR 10,000 (ten thousand Euro);
- concluding of confidentiality and insurance agreements on the part of the Company;

- concluding any agreement on the part of the Company other than where such conclusion is reserved to the board pursuant to clause 13.8; and

- opening bank accounts and making payments on behalf of the Company,

and in carrying out any of the actions described in this clause the relevant manager may have regard to recommendations of an asset manager.

13.8. Subject to the provisions of these Articles, the following matters may only be taken at a board meeting or by a written resolution signed by such number and type of managers who could, on their own, form a quorum and approve the matter concerned at a duly convened meeting of the board provided that the relevant action has been approved in advance (either specifically or in a general approval) by the Company's shareholder(s):

- concluding any agreement on the part of the Company relating to the receipt or provision of finance (including the renewal, extension or refinancing of any previous financing) or relating to hedging arrangements or the provision of any guarantee, security or indemnity;

- concluding any agreement on the part of the Company in relation to the acquisition or sale of any asset;

- deciding all significant standard terms which must be included in any lease of any asset which is to be entered into by the Company; and

- concluding any contract on the part of the Company relating to the refurbishment and/or maintenance of any asset not in accordance with the any business plan in relation to the Company or to a Connected Company.

13.9. Any decision relating to any of the following matters shall require the prior written consent of the general meeting of shareholders or, as the case may be, of the sole shareholder

- acquisition of any property, shares, bonds, debt or any other interest or commitment other than where this is done in accordance with, or in order to implement a matter approved in any business plan relating to the Company or to a Connected Company;

- disposal of any asset or property which has not been provided for in any business plan relating to the Company or to a Connected Company;

- commencement or settlement of material litigation;

- entry or termination of any material contract (being a contract of a value of more than EUR 50,000 (fifty thousand Euro) per annum;

- grant of any guarantee or indemnity by the Company or any of its subsidiaries (other than in the ordinary course of business);

- appointment, termination and replacement of appointment of any material parties relevant to the existence and operation of the Company other than an asset manager;

- adoption or material amendment to any business plan relating to the Company or to a Connected Company;

- any arrangement for any joint venture or partnership as between the Company and another person or for the acquisition of the whole or substantially the whole of the assets and undertaking of the Company or an acquisition by the Company of any part of the issued share capital or of the assets and undertaking of another person; and

- any transaction between the Company and a shareholder or an associated company or affiliate of a shareholder and any transaction which is not on arm's length terms and in the ordinary course of business.

#### **Art. 14.**

14.1. Meetings of the board of managers shall be properly convened and minuted and held at such times as may be determined by the board and in any event not less than quarterly at such times in Luxembourg as may be determined by the board.

14.2. the shareholders shall procure that any manager personally attend such meetings of the board in Luxembourg, subject to Article 14.5.

14.3. No board meeting shall ordinarily be convened on less than five (5) business days' notice, but board meetings may be convened by giving not less than one (1) hour's notice if the interests of the Company or its shareholders would in the reasonable opinion of a manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the managers agree.

14.4. Any notice of a board meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

14.5. The managers may, in accordance with the Articles, attend a meeting of the board by telephone or video conferencing provided that:

- the telephone conference is at no time initiated from within the United-Kingdom or Germany;

- the majority (by combined voting strength) of the managers are attending the meeting of the board in Luxembourg and no manager participates in the meeting from Germany;

- the minutes of the relevant meeting(s) of the board record from which location the relevant manager(s) attended the meeting(s) of the board by means of telephone or video conferencing (as applicable).

14.6. Each manager may appoint for a given board meeting a representative for himself or herself.

14.7. A representative appointed shall be entitled to attend and vote at any meeting at which the manager appointing him/her is not personally present, and generally in the absence of his/her appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do.

14.8. A manager who is also a representative shall be entitled, in the absence of his/her appointor:

- to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote on his own account; and
- to be counted as part of the quorum of the board on his own account and in respect of the manager for whom he is the representative.

14.9. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Art. 15. Shareholders.**

15.1. Any sole shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders.

15.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholder owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of July of each year and ends on the 30<sup>th</sup> of June of the following year.

#### **Art. 17. Financials.**

17.1. Each year, with reference to 30<sup>th</sup> of June, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

17.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 18. Reserve - Dividend.**

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

18.2. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.3. The balance of net profits may be distributed to the shareholders in accordance with their shareholding in the Company.

18.4. The board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- The board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

- These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Legal and Contractual references.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 June 2014.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by the private limited liability company IW-Wohnen S.a r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND and FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and fifty Euro.

*Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by a board of managers composed by the three following persons:

- Mrs. Tessa LANG, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) on June 24, 1969, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr. Frank PLETSCHE, company director, born in Trier (Germany) on July 15, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr. Mark GORHOLT, company director, born in Trier (Germany) on November 26, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

**Follows the German translation of the preceding text:**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den achtzehnten Dezember.

Vor mir, Dr. Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IW-Wohnen S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, welche dabei ist beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragen zu werden,

hier vertreten durch Herr Max MAYER, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Diese erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar um die Erstellung der Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung:

**Art. 1. Gesellschaftsgründung.** Gegründet wurde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die durch die für ein solches Rechtssubjekt geltenden Gesetze, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (das "Gesetz"), sowie durch die Satzung (nachfolgend die "Satzung") geregelt wird (nachfolgend die "Gesellschaft").

**Art. 2. Gesellschaftszweck.**

2.1. Zweck der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagezertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums- oder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.

2.2. Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die "Verbundenen Unternehmen"). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

2.3. Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

2.4. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken abgesichert werden kann.

2.5. Die Gesellschaft kann wirtschaftliche und/oder finanzielle Geschäfte im Zusammenhang mit direkten oder indirekten Anlagen in bewegliches Vermögen und Immobilien abschließen, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf Fördern,

Verwalten, Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von beweglichem Eigentum oder Immobilien.

2.6. Darüber hinaus kann die Gesellschaft in Zusammenhang mit Immobilien administrative, technische, finanzielle, wirtschaftliche und Managementdienstleistungen für andere Gesellschaften, Personen oder Unternehmen erbringen, die unmittelbar oder mittelbar von der Gesellschaft kontrolliert werden oder unmittelbar oder mittelbar unter der Kontrolle derselben Gesellschafter der Gesellschaft stehen.

2.7 Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

**Art. 3. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 4. Firma.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung trägt den Namen "Brede Wohnen S.à r.l."

**Art. 5. Gesellschaftssitz.**

5.1. Der Hauptgeschäftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt

5.2 Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter mit Beratungen in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

5.3 Die Adresse des Hauptgeschäftssitzes kann innerhalb der Stadt durch Entscheidung des Vorstands verlegt werden.

5.4 Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.

**Art. 6. Capital - Geschäftsanteile.** Das Kapital wird auf ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500) Geschäftsanteile zu je EINEM EURO (1,- EUR).

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit durch Entscheidung der Gesellschafterversammlung geändert werden.

**Art. 8.** Jeder Geschäftsanteil verleiht Anspruch auf einen Bruchteil des Unternehmensvermögens und der Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

**Art. 9.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässig ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft benennen.

**Art. 10.**

10.1 Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, können die von diesem einzigen Gesellschafter gehaltenen Geschäftsanteile frei übertragen werden.

10.2. Hat die Gesellschafter mehrere Gesellschafter können die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß den Anforderungen des Art. 189 des Gesetzes.

10.3. Detaillierte Angaben zu den Gesellschaftern der Gesellschaft und Anteilsübertragungen sind im Anteilsregister der Gesellschaft enthalten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft darf nicht auf Grund von Tod, Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, Insolvenz oder Konkurs des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst werden.

### **Geschäftsführung**

**Art. 12.**

12.1. Die Gesellschaft steht unter der Leitung der Geschäftsführung (conseil de gérance), die sich aus Geschäftsführern zusammensetzt. Die Geschäftsführer müssen nicht notwendigerweise Gesellschafter sein.

12.2. Die Geschäftsführer können ihrer Ämter ad nutum enthoben werden.

12.3. Der Gesellschafter und die Gesellschaft werden sicherstellen, dass das zentrale Management und die zentrale Kontrolle der Gesellschaft in Luxemburg (und in jedem Fall außerhalb des Vereinigten Königreichs und außerhalb von Deutschland) ausgeübt und bestätigt werden.

12.4. Die Geschäftsführung kann ihre Vollmachten für spezifische Aufgaben von Zeit zu Zeit an einen oder mehrere ad hoc-Handlungsbevollmächtigte/n weiterdelegieren, der/die nicht notwendigerweise Gesellschafter oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein muss/müssen.

12.5. Die Geschäftsführung legt die Vollmachten, Pflichten und (etwaigen) Vergütungen ihres/ihrer Handlungsbevollmächtigten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie alle weiteren sachdienlichen Bedingungen der Vertretung fest.

**Art. 13.**

13.1. Die Geschäftsführung trägt die Verantwortung für die Beaufsichtigung, das Management, die gesamte Anleitung und das Treffen von Entscheidungen der Gesellschaft und ihrer Geschäftstätigkeiten nach Maßgabe des Gesetzes, außer in Bezug auf die Angelegenheiten, die kraft Recht oder gemäß diesem Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

13.2. Im Umgang mit Dritten stehen der Geschäftsführung unter jeglichen Umständen sämtliche Vollmachten für die Vornahme von Handlungen im Namen der Gesellschaft und für die Durchführung und Genehmigung sämtlicher Maßnahmen und Geschäftsvorgänge zu, die mit dem Zweck der Gesellschaft einher gehen; dabei gilt die Voraussetzung, dass die Bedingungen dieses Gesellschaftsvertrags eingehalten werden.

13.3. Zwecks Beschlussfähigkeit der Geschäftsführer ist die Anwesenheit von zwei (2) Geschäftsführern erforderlich.

13.4. Die Geschäftsführung trifft ihre Entscheidungen mit einfacher Mehrheit, und jedem Geschäftsführer steht bei Geschäftsführungssitzungen eine Stimme zu.

13.5. Der Vorsitzende einer Sitzung wird aus dem Kreis der Geschäftsführer gewählt und hat in dieser Kapazität im Falle einer Stimmengleichheit das Recht der Abgabe der ausschlaggebenden Stimme.

13.6. Soweit nicht in dieser Satzung etwas anderes geregelt ist, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer gebunden.

13.7. Vorbehaltlich der in diesem Gesellschaftsvertrag getroffenen Regelungen können Geschäftsführer ohne eine vorherige Geschäftsführungssitzung die folgenden Maßnahmen im Namen der Geschäftsführung durchführen, soweit die betreffenden Maßnahmen im Voraus (entweder spezifisch oder anhand einer allgemeinen Genehmigung) von dem/den Gesellschafter(n) der Gesellschaft genehmigt worden sind:

- Abschluss, Änderung oder Ergänzung oder Kündigung eines Gewerbemietvertrags seitens der Gesellschaft;
- Abschluss, Änderung oder Ergänzung oder Kündigung eines Wohnungsmietvertrags seitens der Gesellschaft, wenn die gesamte jährliche Nettomiete (ohne Nebenkosten) pro Vermietung sich auf EUR 15.000 (fünfzehntausend Euro) oder mehr beläuft, vorausgesetzt, dieser Vorgang entspricht dem Geschäftsplan für die Gesellschaft oder eine Verbundene Gesellschaft;
- Einleitung von Rechtsstreitigkeiten oder Inanspruchnahme von Beratern im Namen der Gesellschaft in derartigen Zusammenhängen;
- Abschluss von Verträgen über die Renovierung und/oder Wartung von Vermögenswerten seitens der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft gemäß dem Geschäftsplan, wenn der im Rahmen eines derartigen Vertrags zu zahlende Betrag sich auf EUR 10.000 (zehntausend Euro) oder mehr beläuft;
- Abschluss von Geheimhaltungs- und Versicherungsverträgen seitens der Gesellschaft;
- Abschluss jeglicher Verträge seitens der Gesellschaft, außer den Verträgen, deren Abschluss gemäß Art. 13.8 der Geschäftsführung vorbehalten ist; und
- Eröffnung von Bankkonten und Vornahme von Zahlungen im Namen der Gesellschaft,

wobei der betreffende Geschäftsführer bei der Durchführung der in diesem Artikel beschriebenen Maßnahmen die Empfehlungen eines Vermögensverwalters in Betracht ziehen kann.

13.8. Vorbehaltlich der in diesem Gesellschaftsvertrag getroffenen Regelungen müssen die folgenden Angelegenheiten ausschließlich im Rahmen einer Geschäftsführungssitzung oder anhand eines schriftlichen Beschlusses entschieden werden, der von einer Anzahl und Art von Geschäftsführern zu unterzeichnen ist, die eigenständig eine Beschlussfähigkeit begründen und die betreffende Angelegenheit bei einer ordnungsgemäß abgehaltenen Geschäftsführungssitzung genehmigen könnten, soweit die betreffenden Maßnahmen im Voraus (entweder spezifisch oder anhand einer allgemeinen Genehmigung) dem/den Gesellschafter(n) der Gesellschaft genehmigt worden sind:

- Abschluss von Verträgen seitens der Gesellschaft, die sich auf die Entgegennahme oder die Beschaffung von Finanzen beziehen (einschließlich Verlängerungen, Ausweitungen oder Refinanzierungen vorangegangener Finanzierungen) oder auf Hedging-Vorkehrungen oder die Beschaffung von Garantien, Bürgschaften, Sicherheiten oder Freistellungen beziehen;
- Abschluss von Verträgen seitens der Gesellschaft, die sich auf den Erwerb oder Verkauf von Vermögenswerten beziehen;
- Entscheidung aller signifikanten Standardbedingungen, die in Leasingverträgen über Vermögenswerte enthalten sein müssen, welche von der Gesellschaft abzuschließen sind; und
- Abschluss von Verträgen seitens der Gesellschaft, die sich auf die Renovierung und/oder Wartung von Vermögenswerten beziehen, die nicht gemäß den Geschäftsplänen der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft vorgenommen werden.

13.9. Jegliche Entscheidungen zu den folgenden Angelegenheiten bedürfen der vorherigen schriftlichen Zustimmung der Generalversammlung der Gesellschafter oder gegebenenfalls des Alleingesellschafters:

- Erwerb von Immobilien, Aktien, Anteilen, Anleihen, Schulden oder sonstigen Interessen oder Verpflichtungen, soweit dies nicht gemäß oder zwecks Umsetzung einer Angelegenheit geschieht, die in einem Geschäftsplan der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft genehmigt worden sind;
- Veräußerung von Vermögenswerten oder Immobilien, wenn diese nicht in einem Geschäftsplan der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft vorgesehen ist;
- Einleitung oder Beilegung wesentlicher Rechtsstreitigkeiten;
- Abschluss oder Beendigung wesentlicher Verträge (d.h. Verträge mit einem Wert von über € 50.000 (fünfzigtausend Euro) pro Jahr;



- Gewährung von Garantien, Bürgschaften oder Freistellungen seitens der Gesellschaft oder einer ihrer Tochtergesellschaften (außer im Rahmen des gewöhnlichen Geschäftsablaufs);
- Bestellung, Kündigung und Austausch einer Bestellung von wesentlichen Parteien, die für den Bestand und Betrieb der Gesellschaft von Bedeutung sind, außer Vermögensverwaltern;
- Annahme oder wesentliche Änderungen von Geschäftsplänen der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft;
- Jegliche Vorkehrungen für Joint Ventures oder Mitbeteiligungen zwischen der Gesellschaft und einer anderen Person oder über den Erwerb der Gesamtheit oder nahezu der Gesamtheit von Vermögenswerten und Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder ein Erwerb beliebiger Teile des ausgegebenen Gesellschaftskapitals oder der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten einer anderen Person seitens der Gesellschaft; und
- jegliche Transaktionen zwischen der Gesellschaft und einem Gesellschafter oder einer verbundenen oder angeschlossenen Gesellschaft eines Gesellschafters sowie jegliche Transaktionen, die nicht nach rein geschäftlichen Bedingungen und nicht im Rahmen des gewöhnlichen Geschäftsablaufs durchgeführt werden.

#### **Art. 14.**

14.1. Die Sitzungen der Geschäftsführer sind ordnungsgemäß einzuberufen und protokollarisch festzuhalten und finden zu den von der Geschäftsführung festgelegten Zeiten und in jedem Fall mindestens in vierteljährlichen Abständen zu den von der Geschäftsführung bestimmten Zeiten in Luxemburg statt.

14.2. Die Gesellschafter werden dafür sorgen, dass jeder Geschäftsführer diesen Sitzungen der Geschäftsführung in Luxemburg persönlich beiwohnt, unter Vorbehalt von Artikel 14.5.

14.3. Jede Sitzung der Geschäftsführung muss unter Einhaltung einer Frist von mindestens fünf (5) Geschäftstagen einberufen werden; allerdings können Geschäftsführungssitzungen unter Einhaltung einer Frist von mindestens einer (1) Stunde einberufen werden, wenn die Interessen der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter nach vernünftiger Beurteilung eines Geschäftsführers aller Wahrscheinlichkeit nach in erheblichem Ausmaß nachteilig beeinträchtigt würden, wenn die Angelegenheit, die bei einer solchen Sitzung zu behandeln ist, nicht als dringend eingestuft wird, oder wenn sämtliche Geschäftsführer einer solchen kurzfristig einberufenen Sitzung zustimmen.

14.4. Den Einladungen zu Sitzungen der Geschäftsführung ist eine Tagesordnung beizufügen, in der unter Angabe angemessener Einzelheiten die während der Sitzung zu behandelnden Angelegenheiten aufgeführt sind; darüber hinaus sind Kopien aller sachdienlichen Unterlagen beizufügen, die bei der Sitzung besprochen werden sollen.

14.5. Die Geschäftsführer können gemäß diesem Gesellschaftsvertrag einer Geschäftsführungssitzung auch per Telefon oder Videokonferenz beiwohnen, vorausgesetzt:

- die Telefonkonferenz wird zu keinem Zeitpunkt von einem Ort aus initiiert, der im Vereinigten Königreich oder in Deutschland liegt;
- die Mehrheit (im Sinne der kombinierten Stimmrechte) der Geschäftsführer wohnt der Geschäftsführungssitzung in Luxemburg bei und kein Geschäftsführer nimmt von Deutschland aus teil;
- in dem Protokoll der betreffenden Sitzung/en der Geschäftsführung wird angegeben, von welchem Ort aus der/die jeweilige/n Geschäftsführer der/den Sitzung/en per Telefon oder Videokonferenz beigewohnt hat/haben.

14.6. Jeder Geschäftsführer kann für eine gegebene Geschäftsführungssitzung einen Vertreter für sich bestimmen.

14.7. Ein bestellter Vertreter hat das Recht, jeder Sitzung beizuwohnen und dabei abzustimmen, bei der der ihn bestellende Geschäftsführer nicht persönlich anwesend ist, und im Allgemeinen im Falle der Abwesenheit der ihn bestellenden Person sämtliche Angelegenheiten zu erledigen, zu denen die ihn bestellende Person ermächtigt und berechtigt ist.

14.8. Ein Geschäftsführer, der außerdem die Funktion eines Vertreters erfüllt, ist bei Abwesenheit der ihn bestellenden Person befugt:

- im Namen der ihn bestellenden Person eine separate Stimme zusätzlich zu seiner eigenen Stimme auf seine eigene Verantwortung abzugeben; und
- bei der Feststellung der Beschlussfähigkeit sowohl in eigener Person als auch in Bezug auf den Geschäftsführer, den er vertritt, mitgezählt zu werden.

14.9. Kein Geschäftsführer übernimmt in dieser Kapazität eine persönliche Verpflichtung bezüglich der von ihm im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als Vertreter der Gesellschaft ist er nur für die Erledigung seines Mandats verantwortlich.

#### **Art. 15. Gesellschafter.**

15.1 Der Alleingesellschafter übernimmt alle der Generalversammlung übertragenen Befugnisse.

15.2 Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann sich jeder Gesellschafter ungeachtet der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile an gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Jeder Gesellschafter hat Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann rechtsgültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.

15.3 Beschlüsse zur Änderung der Satzung der Gesellschaft können jedoch vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes nur von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft halten.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jedes Jahres und endet am 30. Juni des darauffolgenden Jahres.

**Art. 17. Financials.**

17.1 In jedem Geschäftsjahr wird zum 30. Juni der Jahresabschluss der Gesellschaft aufgestellt und der Vorstand erstellt eine Ergebnisrechnung mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

17.2 Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Ergebnisrechnung und Bilanz am Hauptgeschäftssitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 18. Rücklagen - Dividenden.**

18.1 Die im Jahresabschluss angegebenen Bruttogewinne der Gesellschaft stellen nach Abzug allgemeiner Aufwendungen den Nettogewinn dar.

18.2 Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird in die gesetzliche Rücklage eingestellt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des nominellen Stammkapitals der Gesellschaft beträgt.

18.3 Der Saldo des Reingewinns kann an den/die Gesellschafter entsprechend ihrer Beteiligung in der Gesellschaft verteilt werden.

18.4 Der Vorstand ist bevollmächtigt, jederzeit unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden zu beschließen und auszuschütten:

- Der Vorstand erstellt Zwischenbeschlüsse als Grundlage für die Ausschüttung von Zwischendividenden;
- Aus diesen Zwischendividenden geht hervor, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass der Ausschüttungsbetrag die realisierten Gewinne zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich steuerlich vorgetragener Gewinne und ausschüttungsfähiger Reserven, jedoch abzüglich steuerlich vorgetragener Verluste und Beträge, die in Übereinstimmung mit dem Gesetz oder dieser Satzung in eine Rücklage eingestellt werden müssen, nicht übersteigen darf.

**Art. 19. Abwicklung.** Bei Abwicklung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, gleich ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt, die von den Gesellschaftern bestellt und deren Befugnisse und Vergütung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

**Art. 20. Juristische und Vertragliche Referenzen.** Bei allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes Bezug genommen.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 30. Juni 2014.

*Zeichnung - Zahlung*

Die Geschäftsanteile wurden von der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung IW-Wohnen S.à r.l., gezeichnet, die Alleingesellschafterin der Gesellschaft ist.

Die Geschäftsanteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Gesellschaft nun ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,-EUR) zur Verfügung stehen, belegt durch den unterzeichneten Notar, der dies bestätigt.

*Schätzung*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Lasten jeder Art, die von dem Zeichner auf Grund dieser Gründung zu tragen sind, werden auf circa eintausend und fünfzig Euro geschätzt.

*Beschlüsse der Alleingesellschafterin*

1) Die Gesellschaft wird von folgenden drei Geschäftsführern geleitet:

- Frau TESSY LANG, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg) am 24. Juni 1969, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Herr FRANK PLETSCHE, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Trier (Deutschland) am 15. Juli 1974, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Herr MARK GORHOLT, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Trier (Deutschland) am 26. November 1980, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Die Mandate sind jeweils auf unbestimmte Zeit erteilt.

2) Die Adresse der Gesellschaft ist L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Partei in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung bindend.

URKUNDLICH DESSEN wurde die vorliegende Urkunde in Junglinster an dem eingangs dieses Dokument angegebenen Datum errichtet.

Nachdem das Dokument dem erschienenen Vollmachtnehmer vorgelesen worden war, unterzeichnete er gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5284. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Releveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2014001410/501.

(140000711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

**Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Pharmaceutiques, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.772.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Marinopoulos Brothers Cyprus Ltd, private company incorporated under the laws of Cyprus with its registered office at 29A, Annis Komninis Street, P.C. 1061 Nicosia, Cyprus (the Sole Shareholder)

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Athens, on 2 December 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of FAMAR SOCIETE ANONYME DE PARTICIPATIONS ET D'ADMINISTRATION D'ENTREPRISES PHARMACEUTIQUES, (en abrégé FAMAR S.A.), a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) having its registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.772 (the Company). The Company has been migrated from Greece to the Grand Duchy of Luxembourg on 14 November 2005 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, Notary residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 309 dated 11 February 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 13 March 2013 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, Notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1167 dated 17 May 2013.

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice

2. To change the corporate objet of the Company and subsequent amendment to article 3 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder waives the convening notice, considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles of the Company, which shall read henceforth as follows:

**" Art. 3. Corporate Object.**

1. The objects of the Company are the following:

(a) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any form whatsoever in any company of any nationality, and the administration, management, control and development of those participations;

(b) organisation, administration and management of subsidiary enterprises and operations relating thereto;

(c) provision of scientific support and information to pharmaceuticals companies that are part of the group of companies to which the Company belongs;

(d) provision of all financial advisory services to companies in the group to which the Company belongs, preparation of all financial and technical studies, applications and methods relating to the rationalisation of the functioning of the companies on behalf of the group of companies to which the Company belongs;

(e) to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and/or affiliates, any guarantee in any form whatsoever;

(f) representation of semi-foreign and foreign enterprises, of any corporate form, with identical or similar objectives;

(g) the acquisition, the creation, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds. The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights; and

(h) any operation relating to the above-mentioned objects;

2. With a view to fulfilling the objects set out under 1. hereinabove, the Company may carry out any related activity issuing from or necessarily linked to all the above-mentioned activities; furthermore, the execution of any other similar or related activity is authorised in accordance with the company objective".

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Marinopoulos Brothers Cyprus Ltd, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Chypres ayant son siège social au 29A, Annis Komninis Street, P.C. 1061 Nicosia, Chypres (l'Associé Unique)

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Athènes, le 2 décembre 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de FAMAR SOCIETE ANONYME DE PARTICIPATIONS ET D'ADMINISTRATION D'ENTREPRISES PHARMACEUTIQUES, (en abrégé FAMAR S.A.), une société anonyme ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 111.772, transféré de Grèce au Grand-Duché de Luxembourg par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309, le 11 février 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 13 mars 2013 suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résident au Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167, le 17 mai 2013.

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Modification de l'objet social de la Société, et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société; et
3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**" Art. 3. Objet social.**

1. La Société peut réaliser les objets suivants:

(a) Accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise de toute nationalité, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

(b) Organisation, administration et gestion d'entreprises filiales et opérations y relatives.

(c) Soutien scientifique et information aux sociétés pharmaceutiques faisant partie du même groupe de sociétés auquel appartient la Société.

(d) Prestation de tous services en qualité de conseiller financier aux sociétés du groupe auquel appartient la Société, élaboration de toutes études financières et techniques, applications et méthodes relatives à la rationalisation du fonctionnement des sociétés pour le compte du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

(e) La Société peut accorder des garanties sous toutes formes à toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

(f) Représentation d'entreprises semi-étrangères et étrangères, sous toutes formes sociales, lesquelles ont des objectifs identiques ou similaires.

(g) La Société a pour objet aussi l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes. La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en œuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

(h) Toute opération relative aux objets susmentionnés.

2. En vue d'accomplir les objets indiqués sous 1. ci-dessus, la Société pourra accomplir toute activité relative émanant ou obligatoirement liée à toutes les activités susmentionnées, ainsi que l'exécution de toute autre activité similaire ou relative, est autorisée conformément à l'objectif social».

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. LAC/2013/58987. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014000758/139.

(140000189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

**Henlis S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014003005/14.

(140002465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

**Vegetaux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.959.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme Global Excellence Premium Securitization S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.257,

représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 novembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présente acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de VEGETAUX S.A., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances convertibles ou non.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise à condition de ne pas s'immiscer dans sa gestion et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (€ 2.500.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert des Actions.** La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les



noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, les actionnaires pourront désigner toute personne tierce qualifiée ou un expert d'un commun accord.

En cas de désaccord sur la désignation de l'expert, c'est l'expert de la partie la plus diligente qui doit être retenu.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par la signature individuelle du président du conseil d'administration;
- (v) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.
- c) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription*

Les vingt-cinq mille (25.000) actions ont été souscrites par la société anonyme Global Excellence Premium Securitization S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.257.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (€ 2.500.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent Euros (€ 2.100.-).

#### *Réunion en assemblée générale*

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;
- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- La société à responsabilité limitée LuxGlobal Management S.à.r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, prénommé.

2) Monsieur Claude ZIMMER, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

3) Le nombre des commissaires est fixé à un (1): Est nommé commissaire:

La société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

4) Le premier mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

5) Le siège social est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2501. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001308/239.

(130224485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

### **Gandi International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.775.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Gandi France Limited, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered address at Suite 360, Princess House, 50-60 Eastcastle Street, London, W1W 8EA, United Kingdom, registered with the Companies House under number 7304412, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Gandi International S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.775, having its registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 20<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 299, on February 7<sup>th</sup>, 2012 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 26<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2631, on October 22<sup>nd</sup>, 2013.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) by the creation and issue of one (1) new share without nominal value.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Gandhi France Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share without nominal value for an amount of one Euro (EUR 1.-), and to have it fully paid up, along with the payment of a share premium in the aggregate amount of twenty-one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and nine Euro (EUR 21,999,999.-) by a contribution in kind consisting of one hundred percent (100%) of the shares of Gandhi S.A.S., a French "société par actions simplifiée", having its registered office is at 63-65 Boulevard Massena, Paris 75013, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number B 423 093 459, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the book value of twenty-two million Euro (EUR 22,000,000.-) (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by Gandhi France Limited, dated December 18<sup>th</sup>, 2013, and an ad hoc declaration signed by Gandhi S.A.S., dated December 18<sup>th</sup>, 2013.

Gandhi France Limited, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- all further formalities are in course in the country of residence of the entity whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

### *Second resolution*

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

### *Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever will be borne by the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Gandhi France Limited, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Suite 360, Princess House, 50-60 Eastcastle Street, Londres, W1W 8EA, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 7304412, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6402, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Gandhi International S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 173.775, ayant son siège social au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 299, le 7 février 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 août 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2631, le 22 octobre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale sans valeur nominale.

#### *Souscription - Paiement*

Sur ce, Gandhi France Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale sans valeur nominale et la libérer intégralement pour un montant d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 21.999.999,-) par un apport en nature consistant en cent pourcent (100%) des actions de Gandhi France, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social 63-65 Boulevard Massena, Paris 75013, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 423 093 459, qui sont transférées et acceptées par la Société à une valeur comptable de vingt-deux millions d'Euros (EUR 22.000.000,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par Gandhi France Limited, en date du 18 décembre 2013, et par une déclaration ad hoc signée par Gandhi France, en date du 18 décembre 2013.

Gandhi France Limited, prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

**Art. 6. Capital souscrit.** «Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

#### *Troisième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes seront mis à la charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.



Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000788/144.

(130223952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

### **UnderGo Music, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7639 Blumenthal, 3, rue Jean-Haris.

R.C.S. Luxembourg F 9.791.

## STATUTS

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Durée. Affiliation et But**

**Art. 1<sup>er</sup>** . L'association porte le nom de UnderGo Music, association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique. Elle a son siège à Blumenthal, 3 rue Jean-Haris, L-7639. Sa durée est illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour but:

- de promouvoir la musique et l'art au Luxembourg,
- d'organiser des événements musicaux et artistiques dans divers lieux au Luxembourg,

### **Chapitre II. - Associés, Admission, Démission, Exclusion et Cotisation**

**Art. 3.** L'association se compose:

- de membres associés,
- de membres actifs,
- de membres protecteurs ou donateurs.

Seuls les membres associés jouissent des droits et avantages prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928.

**Art. 4.** La qualité d'associé s'acquiert par une demande écrite adressée au comité et agréée par celui-ci, ainsi que par paiement de la cotisation de base annuelle. Le comité statue souverainement sur l'acceptation ou le rejet de la demande d'admission et n'est pas tenu de faire connaître les motifs de sa décision à l'intéressé.

**Art. 5.** La qualité d'associé se perd:

- a) par démission notifiée par écrit au comité
- b) par l'exclusion pour contravention grave ou répétée aux statuts et règlements de l'association, ou par tout autre acte préjudiciable à l'objet social ou susceptible de porter atteinte à la considération et à l'honneur de l'association; l'exclusion sera prononcée par le comité après convocation en bonne et due forme et audition de l'intéressé ou par défaut de comparaître
- c) par le non-paiement de la cotisation échue, un mois après un rappel unique et par écrit
- d) par décès.

**Art. 6.** En cas de démission, d'exclusion ou de perte de la qualité d'associé par non-paiement de la cotisation, l'intéressé, et en cas de décès les héritiers, n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer les remboursements des cotisations versées.

**Art. 7.** Le montant de la cotisation de base annuelle est fixé chaque année par le comité.

**Art. 8.** Le comité pourra former un comité d'honneur ou conférer individuellement le titre de membre d'honneur à toute personne, associée ou non, qui aura fait un don ou un legs à l'association, ou aura des mérites particuliers du point de vue de l'association ou des buts qu'elle poursuit. Comme tels, les membres d'honneur auront voix consultative.

**Art. 9.** De même, le comité pourra admettre des membres affiliés qui n'auront pas la qualité d'associés et ne pourront prendre aucune part dans l'administration et la gestion de l'association

### **Chapitre III. - Administration**

**Art. 10.** La gestion de l'association est confiée à un comité qui se compose au maximum de dix membres à savoir:

- 1 président
- 1 vice-président
- 1 secrétaire - trésorier
- des assesseurs

Ils sont élus au scrutin secret ou à main levée et à majorité des voix exprimées par l'assemblée générale prévue par les statuts, c'est-à-dire la moitié des voix valables plus une voix.

En cas de besoin le comité peut s'adjoindre un membre associé comme conseiller. Les règlements suivants sont valables pour l'élection des membres du comité: si au premier tour de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité requise, il sera procédé à un second tour de scrutin entre les deux candidats du poste à pourvoir qui ont obtenue plus grand nombre de voix au premier tour.

Au terme de ce deuxième tour est élu le candidat qui a obtenu la majorité relative. Pour le cas où le nombre de candidats est égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, les candidats peuvent être élus par acclamation.

**Art. 11.** Les candidats pour le comité devront être âgés de 18 ans au moins le jour de l'élection, et il devront être membres associés du club depuis 5 ans consécutives au moins précédant immédiatement le jour de l'élection. Toute candidature doit être adressée au président de l'association ès mains du secrétariat huit jours francs avant la date fixée pour les élections, la date du timbre de poste faisant foi.

**Art. 12.** Le terme d'un mandat est de quatre ans. Le renouvellement du comité se fait en deux séries: la première série sortante comprend le vice-président, le trésorier et trois assesseurs, les derniers étant désignés par le comité par tirage au sort parmi les sept assesseurs du comité. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 13.** Les décisions du comité sont valables lorsque six membres au moins, dont le président ou son remplaçant sont présents; en cas de partage égal, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 14.** Le comité se réunit sur proposition du président au moins une fois tous les trois mois. Les convocations adressées au moins cinq jours à l'avance à tous les membres contiendront l'ordre du jour.

Le comité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts et la loi. Il peut déléguer ses pouvoirs pour des objets déterminés à une ou plusieurs personnes choisies dans son sein ou en dehors.

**Art. 15.** L'association est valablement engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes de deux membres du comité, dont l'une doit être celle du président. Les administrateurs ne contractent aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de l'association.

#### **Chapitre IV. - Assemblées générales, Comptes**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 17.** Dans l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra au cours du premier trimestre de chaque année et qui sera annoncée au moins quatorze jours francs à l'avance aux membres associés avec indication de l'ordre du jour, le comité présentera un compte rendu de sa gestion, des organisations de l'année écoulée et de la situation financière arrêtée au 31 décembre de chaque année. Chaque membre associé pourra représenter au maximum un autre membre associé absent sur présentation d'une procuration écrite.

**Art. 18.** L'assemblée générale ordinaire prend ses décisions à la majorité absolue des suffrages valables; elle est en nombre quel que soit le nombre des membres associés présents ou représentés.

**Art. 19.** Le président peut convoquer d'office une assemblée générale extraordinaire, il doit en convoquer une soit sur demande des membres du comité, soit sur celle émanant d'un tiers des membres associés, formulée par écrit avec indication de l'ordre du jour. Le délai de convocation pour cette assemblée générale extraordinaire est de trente jours au maximum et elle décidera valablement dans les mêmes conditions que l'assemblée générale ordinaire.

#### **Chapitre V. - Modification des statuts dissolution et Liquidation**

**Art. 20.** Les modifications des statuts sont à porter à la connaissance des membres dans leur texte intégral. Une modification de statuts ne pourra être votée que par une assemblée spécialement convoquée au moins trois jours à l'avance avec indication expresse de l'ordre du jour. La présence de la majorité des membres associés ayant droit au vote est requise. Les décisions de cette assemblée doivent pour être valables réunir la majorité des trois quarts des membres associés présents. En cas de non-présence de la majorité des membres associés ayant droit au vote à cette première assemblée, une seconde assemblée extraordinaire avec le même ordre du jour devra être convoquée au plus tard trois semaines après avec un préavis de convocation d'au moins huit jours. Cette assemblée extraordinaire décidera à la majorité absolue des votes valables quel que soit le nombre des membres associés présents.

**Art. 21.** La dissolution de la société ne peut être prononcée que dans une assemblée spécialement convoquée à cet effet au moins trente jours à l'avance avec indication expresse de l'ordre du jour. Cette décision doit réunir les deux tiers des suffrages des membres associés présents ou représentés. En cas de dissolution du club, l'assemblée désignera deux liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

#### **Chapitre VI. - Divers**

**Art. 22.** Pour avoir droit au vote à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, un membre associé doit avoir 18 ans révolus le jour de cette assemblée.

**Art. 23.** Toutes les difficultés ou contestations graves qui pourraient surgir au sein de la société, sont traitées prioritairement par le comité. Celui-ci décidera de soumettre des propositions de règlement ou de conciliation à une assemblée à convoquer à cette fin.

Le 9 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014000459/104.

(130224127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

### **Car Testing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 89.762.

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Car Testing S.A.", ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1748 du 9 décembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, précité, du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 15 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Valérie Wesquy, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Judicaël MOUNGUENGY, demeurant professionnellement à Luxembourg, 26-28, rives de Clausen, L-2165.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Valérie Wesquy, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 15.811.700 (quinze millions huit cent onze mille sept cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 6.950.000 (six millions neuf cent cinquante mille euros) à EUR 22.761.700 (vingt-deux millions sept cent soixante et un mille et sept cents euros) par la création de 1.581.170 (un million cinq cent quatre-vingt-un mille cent soixante-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées comme suit:

- Centrobanca Sviluppo Impresa SGR souscra 790.585 (sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles à émettre et les libérera moyennant conversion de

\* 3.154.793 (trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize) obligations nominatives numéros 3.154.794 à 6.309.586 d'une valeur nominale totale à l'échéance de EUR 3.154.793 (trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 6.309.586, représenté par 6.309.586 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an;

\* 3.294.998 (trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) obligations nominatives numéros 3.294.997 à 6.589.994 d'une valeur nominale totale à l'échéance de EUR 3.294.998 (trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 6.589.994, représenté par 6.589.994 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an;

\* 1.456.073 (un million quatre cent cinquante-six mille soixante-treize) obligations nominatives numéros 1.456.074 à 2.912.146 d'une valeur nominale totale à l'échéance de EUR 1.456.073 (un million quatre cent cinquante-six mille soixante-treize euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 2.912.146,

représenté par 2.912.146 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an;

- UBI banca SpA souscrira 790.585 (sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles à émettre et les libérera moyennant conversion de

\* 3.154.793 (trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize) obligations nominatives numéros 1 à 3.154.793 d'une valeur nominale totale à l'échéance de EUR 3.154.793 (trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 6.309.586, représenté par 6.309.586 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an;

\* 3.294.996 (trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-seize) obligations nominatives numéros 1 à 3.294.996 d'une valeur nominale totale à l'échéance de EUR 3.294.996 (trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-seize euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 6.589.994, représenté par 6.589.994 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an

\* 1.456.073 (un million quatre cent cinquante-six mille soixante-treize) obligations nominatives numéros 1 à 1.456.073 d'une valeur nominale totale à l'échéance de 1.456.073 (un million quatre cent cinquante-six mille soixante-treize euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 2.912.146, représenté par 2.912.146 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an.

2. Approbation desdites souscriptions et libérations par l'assemblée, le tout sur le vu du rapport d'un réviseur d'entreprises agréé.

3. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 22.761.700 (vingt-deux millions sept cent soixante et un mille sept cents euros) représenté par 2.276.170 (deux millions deux cent soixante-seize mille cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide, avec l'accord des obligataires donné en date du 20 décembre 2013, conformément au paragraphe 7 de l'article 94-2 de la loi sur les sociétés commerciales, d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.811.700 (quinze millions huit cent onze mille sept cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 6.950.000 (six millions neuf cent cinquante mille euros) à EUR 22.761.700 (vingt-deux millions sept cent soixante et un mille sept cents euros) par la création de 1.581.170 (un million cinq cent quatre-vingt-un mille cent soixante-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenues aux présentes, toutes les deux représentées par Monsieur Judicael Mounquenguy, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant:

- Centrobanca Sviluppo Impresa SGR déclare souscrire 790.585 (sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles à émettre et les libère moyennant conversion de

\* 3.154.793 (trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize) obligations nominatives numéros 3.154.794 à 6.309.586 d'une valeur nominale totale à l'échéance de EUR 3.154.793 (trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 6.309.586, représenté par 6.309.586 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an;

\* 3.294.998 (trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) obligations nominatives numéros 3.294.997 à 6.589.994 d'une valeur nominale totale à l'échéance de EUR 3.294.998 (trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 6.589.994, représenté par 6.589.994 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an;

\* 1.456.073 (un million quatre cent cinquante-six mille soixante-treize) obligations nominatives numéros 1.456.074 à 2.912.146 d'une valeur nominale totale à l'échéance de EUR 1.456.073 (un million quatre cent cinquante-six mille soixante-treize euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 2.912.146, représenté par 2.912.146 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an;

- UBI banca SpA déclare souscrire 790.585 (sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles à émettre et les libère moyennant conversion de

\* 3.154.793 (trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize) obligations nominatives numéros 1 à 3.154.793 d'une valeur nominale totale à l'échéance de EUR 3.154.793 (trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 6.309.586, représenté par 6.309.586 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an;

\* 3.294.996 (trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-seize) obligations nominatives numéros 1 à 3.294.996 d'une valeur nominale totale à l'échéance de EUR 3.294.996 (trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-seize euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 6.589.994, représenté par 6.589.994 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an

\* 1.456.073 (un million quatre cent cinquante-six mille soixante-treize) obligations nominatives numéros 1 à 1.456.073 d'une valeur nominale totale à l'échéance de 1.456.073 (un million quatre cent cinquante-six mille soixante-treize euros) inhérentes à l'emprunt obligataire zéro coupon convertible privé d'un montant de EUR 2.912.146, représenté par 2.912.146 obligations d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la société Car Testing S.A., venant à échéance le 31 décembre 2013 et portant un taux d'intérêt de 1% l'an.

La réalité des souscriptions et libérations a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 20 décembre 2013 par un réviseur d'entreprise agréé, la société FIDEWA - CLAR S.A., ayant son siège social à 2-4, Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, R.C.S. Luxembourg B 165462, lequel rapport, après signature «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La valeur de l'apport est constatée par ledit rapport qui conclut comme suit:

#### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences, et nonobstant le manque de liquidité tel que décrit au point 4 paragraphe 4, un fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur attribuée à l'emprunt obligataire convertible d'un montant d'EUR 15.811.726.- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions de Car Testing S.A. d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune et qui seraient émises si l'Emprunt Obligataire serait converti à la date de notre rapport.»

L'Assemblée approuve à l'unanimité lesdites souscriptions et libérations.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 22.761.700 (vingt-deux millions sept cent soixante-et-un mille sept cents euros) représenté par 2.276.170 (deux millions deux cent soixante-seize mille cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 6.800.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. WESQUY, J. MOUNGUENGUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2013. Relation: RED/2013/2354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 décembre 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014000586/158.

(130224367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

**Jack Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.224.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of December.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Jack Holding S.C.A. (hereinafter the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 182.224, incorporated pursuant to a deed before the undersigned notary, not yet published. The articles of association of the Company were not amended since.

The meeting opened at with Mr. Alexander OLLIGES, Avocat, professionally residing in Luxembourg in the chair.

The chairman designated Mrs. Alina RYMALOVA, Avocat, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mrs Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution and liquidation of the Company.

2. Appointment of a liquidator and determination of its powers and its remuneration.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares as well as the shares voted by voting form are shown on an attendance list which is signed by the shareholders present and the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting;

III. That the appearing parties represent the entire share capital and have waived any notice requirement,

IV. That the extraordinary general meeting of shareholders was therefore validly constituted and could validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders requires the notary to enact, the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), the general meeting of shareholders unanimously resolves to dissolve and liquidate the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders unanimously resolves to appoint AIM Services S.à r.l. incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 74676 having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

*Costs and expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.



WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by names, first names and residences, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Jack Holding S.C.A (ci-après la «Société») une société en commandite par actions constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.224, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Maître Alexander OLLIGES, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné Maître Alina RYMALOVA, Avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la Société
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions ainsi que les droits de vote ayant été exercés par correspondance, sont indiqués sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée.

III. Que les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des actionnaires décide, à l'unanimité, de dissoudre et de liquider la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide, à l'unanimité, de nommer AIM Services S.A., constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676 et ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa seule discrétion, les actifs de la Société aux actionnaires en espèces et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, et résidences, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, A. RYMALOVA, A.-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013 LAC/2013/57781. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000909/121.

(130224254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

**Deejay, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 600.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.269.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Francisco Partners II (Cayman) L.P., a Cayman Islands limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, and having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnership of Cayman Islands under the number MC-20086, here represented by Philipp Metzschke, maître en droit, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Deejay S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.269 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 707 on 1 April 2009. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1171 on 6 June 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint Merlis S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B111320, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Francisco Partners II (Cayman) L.P., un limited partnership des Iles Caïman, constitué selon les lois des Iles Caïman, et ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, immatriculé auprès du Registrar of Partnership des Iles Caïman sous le numéro MC-20086,

ici représenté par Philipp Metzschke, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé de DeeJay S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.269, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 707 en date du 1 avril 2009. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1171, en date du 6 juin 2009.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer Merlis S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B111.320, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. METZSCHKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57322. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001483/98.

(14000561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

---

**Vauban Management S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg E 3.228.

---

Les statuts coordonnés au 9 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003305/9.

(140002201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**KKH Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 153.320.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003072/10.

(140002333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**Merion Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 182.388.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014003115/11.

(140002184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**Southern Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.096.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67982 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003253/10.

(140002445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**7C S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1267 Luxembourg, 12, rue Robert Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 147.386.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003340/10.

(140002137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---